

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 5 JUIN 2012, À 20 H.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
TENUE PAR MADAME LOUISE LAVIGNE, MAIRESSE
Projets de règlements nos 241-8 et 243-92
Débutant à 20 h et se terminant à 20 h 04**

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 1^{er} mai 2012
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Vente pour taxes – Mandat notaire
 - 5.2 Vente pour taxes – Ordonnance de vente
 - 5.3 Vente pour taxes – Mandat pour enchérir et acquérir au nom de la Ville
 - 5.4 Nomination – Maire suppléant
 - 5.5 Adoption – Modifications des nouvelles cartes des zones inondables – Transmission à la M.R.C. pour intégration au schéma
 - 5.6 Engagement – Centre communautaire annexé à la future école
 - 5.7 Octroi de contrat – Chemin de la Carrière – Installation de conduites d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial ainsi que la construction de la structure de chaussée, de la piste cyclable, du bassin de rétention et l'installation de l'éclairage routier
 - 5.8 Dépôt – Procès-verbal de correction – Résolution no 12-05-202
 - 5.9 Mandat – Services professionnels en ingénierie – Préparation d'un plan directeur – Usine de filtration des eaux
 - 5.10 Approbation et autorisation de signature – Demande d'aide financière – Volet 1.5 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM-Conduites) Renouvellement de conduites sur l'île Goyer
 - 5.11 Nomination d'un représentant – Assemblée générale annuelle du transport adapté Handi-bus
 - 5.12 Autorisation – Approche de coopération en réseau pour l'information géographique (ACRIgéo)
 - 5.13 Embauche – Directeur des services techniques
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois de mai 2012
 - 6.2 Dépôt – Rapport financier consolidé 2011
 - 6.3 Renonciation – Financement non utilisé au fonds de roulement au 3 mai 2012

- 6.4 Autorisation – Emprunt temporaire – Règlement no 439-1-E

7. SERVICES TECHNIQUES

- 7.1 Octroi de contrat – Projet d'aménagement du parc Forget, phase I (APP-12-024-PA)
- 7.2 Acceptation définitive – Ponceau chemin Salaberry
- 7.3 Octroi de contrat – Fourniture et pose de béton bitumineux saison 2012 (APP-12-026-TP)
- 7.4 Embauche étudiant – Service des travaux publics – Saison estivale 2012

8. URBANISME

- 8.1 Dérogation mineure 12-DM-06 – 167, rue Olivier-Morel
- 8.2 Dérogation mineure 12-DM-10 – 2225, rue Gertrude
- 8.3 Dérogation mineure 12-DM-11 – 2159, rue Bachand
- 8.4 Embauche – Remplacement de congé de maternité
- 8.5 Embauche – Inspecteur niveau I
- 8.6 Permis de construction soumis aux dispositions du règlement sur les PIIA – Lots nos 4 947 415, 4 947 417, 4 947 433 à 4 947 436 et 4 947 447 à 4 947 455
- 8.7 Demande de permis soumis à un PIIA – 12-PIIA-06 – Lots nos 4 947 002, 4 947 004, 4 947 006, 4 947 007, 4 947 009, 4 947 010, 4 946 969 à 4 946 972 et 4 946 975 à 4 946 978

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 10.1 Demande de participation – Programme-souvenir 2012 de la Société d'Agriculture du Chambly Régional
- 10.2 Demande d'aide financière – FAUNA
- 10.3 Demande d'aide financière – 3^e édition – Tournoi de golf de L'Entraide Plus

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Invitation – Colloque sur les voies cyclables en Montérégie

13. RÉGLEMENTATION

- 13.1 Adoption – Règlement no 310-16
Règlement modifiant le règlement no 310 et ses amendements établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan
- 13.2 Avis de motion – Règlement no 244-3
Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs des nouveaux quartiers suivants connus sous les appellations : Quartier Branché et le Boisé de Carignan. Ces quartiers sont situés immédiatement à l'Est de la rue Lareau. Des objectifs et critères seront aussi ajoutés pour le centre de l'île Goyer
- 13.3 Adoption – Projet de règlement no 244-3
Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation

relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs des nouveaux quartiers suivants connus sous les appellations : Quartier Branché et le Boisé de Carignan. Ces quartiers sont situés immédiatement à l'Est de la rue Lareau. Des objectifs et critères seront aussi ajoutés pour le centre de l'île Goyer

- 13.4 **Dépôt – Certificats de la tenue de registres – Règlements nos 241-7, 243-87 et 243-89**
- 13.5 **Adoption – Second projet de règlement no 241-8**
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des dimensions et des superficies de terrain en harmonie avec un projet domiciliaire à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement dans le secteur se situant entre le boulevard Désourdy et la limite ouest de la carrière
- 13.6 **Adoption – Règlement no 243-90**
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de corriger le texte d'une disposition concernant les matériaux de revêtement extérieur d'un bâtiment principal. Cette norme particulière est applicable à la zone H132 située à l'est de la rue Lareau
- 13.7 **Adoption – Second projet de règlement no 243-92**
Règlement modifiant le règlement no 243 tel qu'amendé afin d'adapter la réglementation de zonage au plan projet d'ensemble présenté par le promoteur du secteur du Quartier Branché relativement au terrain actuellement compris à l'intérieur de la zone A40
- 13.8 **Avis de motion – Règlement no 243-93**
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet commercial de type station-service avec commerce de restauration et dépanneur dans la zone C38
- 13.9 **Adoption – Projet de règlement no 243-93**
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet commercial de type station-service avec commerce de restauration et dépanneur dans la zone C38
- 13.10 **Avis de motion – Règlement no 241-9**
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des subdivisions cadastrales en lien avec un projet commercial dans la zone C38
- 13.11 **Adoption – Projet de règlement no 241-9**
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des subdivisions cadastrales en lien avec un projet commercial dans la zone C38
- 13.12 **Avis de motion – Règlement no 435-1-A**
Règlement modifiant le règlement no 435-A concernant la garde des chiens et autres animaux
- 13.13 ~~**Avis de motion – Règlement no 253-3**~~
~~Règlement modifiant le règlement numéro 253 concernant la paix et le bon ordre dans les limites de la ville de Carignan.~~
- 13.14 **Avis de motion – Règlement no 241-10**
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des dimensions et des superficies de terrain en harmonie avec un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situés plus au nord
- 13.15 **Adoption – Projet de règlement no 241-10**
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des dimensions et des superficies de terrain en harmonie avec un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situés plus au nord
- 13.16 **Avis de motion – Règlement no 243-94**
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue

Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situé plus au nord

13.17 Adoption – Projet de règlement no 243-94

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situé plus au nord

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

M^{me} Louise Lavigne, mairesse

M^{mes} Elena Sanchez, conseillère
Louise Bisailon Marcil, conseillère
Marguerite Roussel, conseillère
Hélène Hayeur Car, conseillère

MM. René Fournier, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général, Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier et Benoît Fortier, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance ouverte, il est 20 h 04.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12-06-247

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour en retirant le point suivant :

13.13 Avis de motion – Règlement no 253-3

Règlement modifiant le règlement numéro 253 concernant la paix et le bon ordre dans les limites de la ville de Carignan

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 1^{er} mai 2012

12-06-248

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2012.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Vente pour taxes – Mandat notaire

12-06-249

CONSIDÉRANT l'offre de service du notaire Lyne Darche;

CONSIDÉRANT que le greffier de la ville de Carignan doit donner un avis public du jour, de l'heure et de l'endroit où aura lieu la vente à l'enchère des immeubles conformément à l'article 513 L.C.V.;

CONSIDÉRANT que la description de certains immeubles devant faire l'objet d'une vente à l'enchère n'est pas conforme aux dispositions du *Code civil du Québec* pour permettre éventuellement l'inscription d'un acte relativement à un transfert de propriété en faveur des adjudicataires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

DE mandater le notaire Lyne Darche afin d'effectuer les recherches nécessaires à l'égard des immeubles à être vendus lors de la vente à l'enchère du 18 juillet 2012 et ce, conformément au *Code civil du Québec*;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire no 02-14000-412.

5.2 Vente pour taxes – Ordonnance de vente

12-06-250

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des taxes impayées déposée par le trésorier et entend ordonner au greffier de procéder à la vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 525 de la *Loi sur les cités et villes*, l'acquéreur, à l'expiration du délai d'un an après ladite vente, a droit à un acte de vente de la part du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les ventes définitives pour ces lots;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ORDONNER au greffier ou en son absence au greffier-adjoint de Carignan, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires, à l'enchère publique, le 18 juillet 2012 à 9 h et ce, à la salle du conseil de Carignan située au 2555, chemin Bellevue, les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurant à **l'annexe 1** de la présente résolution;

DE procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

QUE le conseil municipal autorise la vente des lots adjudiqués lors des ventes pour non paiement de taxes du 18 juillet 2012;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout acte inhérent à la présente résolution.

5.3 Vente pour taxes – Mandat pour enchérir et acquérir au nom de la Ville

12-06-251

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 18 juillet 2012 conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE nommer le trésorier mandataire de la Ville de Carignan, en vue d'acquérir pour et au nom de Ville de Carignan tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes du 18 juillet 2012 et devant se tenir à la salle du conseil au 2555, chemin Bellevue à Carignan;

QUE le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

QUE le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

5.4 Nomination – Maire suppléant

12-06-252

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

DE désigner la conseillère Marguerite Roussel à titre de maire suppléant pour la période du 16 juin au 15 septembre 2012.

5.5 Adoption – Modifications des nouvelles cartes des zones inondables – Transmission à la M.R.C. pour intégration au schéma

12-06-253

CONSIDÉRANT les mandats octroyés par le conseil municipal afin de compléter les feuillets cartographiques des zones inondables émises par le Centre d'expertise hydrique du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'intégrer ces nouvelles données cartographiques à la réglementation de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER afin de remplacer dans le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu les feuillets cartographiques suivants :

- 31H06-020-1406S, 31H06-020-1506S, 31H06-020-1507S, 31H06-020-1606S, 31H06-020-1708S, 31H06-020-1306S, 31H06-020-1608S, 31H06-020-1110S, 31H06-020-1210S

D'ADOPTER en complément aux feuillets cartographiques déjà compris au SAR concernant le centre de l'île Goyer le plan topographique ayant été effectué le 18 janvier 2011 (dossier 18438 minute 27672) échelle 1 :1000 ainsi que le plan topographique ayant été effectué le 22 juin 2011 (dossier 18 438-001 minute 28526) échelle 1 :500 qui remplacent en partie les feuillets cartographiques 31H06-020-1909 et 31H06-020-1910 du ministre de l'Environnement du Québec et ministre de l'Environnement Canada, datée du 15 juin 1988;

D'ADOPTER en complément aux feuillets cartographiques déjà compris au SAR concernant le chemin du Portage, le plan topographique daté du 13 septembre 2011 (dossier 18 891 minute 28940) échelle 1 :500 qui remplace en partie le feuillet cartographique 31H06-020-1510 du ministre de l'Environnement du Québec et ministre de l'Environnement Canada, datée du 15 juin 1988);

QUE lesdits feuillets cartographiques soient transmis à la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu afin de les insérer au schéma d'aménagement révisé pour en faire partie intégrante.

5.6 Engagement – Centre communautaire annexé à la future école

12-06-254

CONSIDÉRANT l'intention du conseil d'ériger un centre communautaire annexé au projet de construction d'une future école dans le secteur de la carrière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Carignan confirme son engagement à procéder à la construction d'un centre communautaire d'une superficie d'environ 650 m² annexé à la future école;

QUE la Ville de Carignan s'engage à défrayer les coûts afférents à ladite construction;

LE tout conditionnel aux engagements du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la construction de la nouvelle école.

5.7 Octroi de contrat – Chemin de la Carrière – Installation de conduites d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial ainsi que la construction de la structure de chaussée, de la piste cyclable, du bassin de rétention et l'installation de l'éclairage routier

12-06-255

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour des travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial ainsi que la construction de la structure de chaussée, de la piste cyclable, du bassin de rétention et l'installation de l'éclairage routier;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial ainsi que la construction de la structure de chaussée, de la piste cyclable, du bassin de rétention et l'installation de l'éclairage routier à Excavations Darce inc. pour un montant de 1 563 693,29 \$ taxes incluses;

LE tout conditionnel à la réception des certificats d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et des engagements du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour ce qui est de la construction de la nouvelle école;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00439-411.

5.8 Dépôt – Procès-verbal de correction – Résolution no 12-05-202

5.9 Mandat – Services professionnels en ingénierie – Préparation d'un plan directeur – Usine de filtration des eaux

12-06-256

CONSIDÉRANT la nécessité de passer en revue l'ensemble de la chaîne de production d'eau potable en vue d'établir la capacité de production et de définir les interventions en fonction des augmentations de la population;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme BPR Infrastructures inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en ingénierie pour la préparation du plan directeur de l'usine de filtration à la firme BPR Infrastructures inc. au montant de 21 270,38 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530, sous réserve d'une appropriation au surplus affecté eau 59-13100-270.

5.10 Approbation et autorisation de signature – Demande d'aide financière – Volet 1.5 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM-Conduites) – Renouvellement de conduites sur l'île Goyer

12-06-257

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire pour le projet de remplacement des conduites sur l'île Goyer, no de dossier 525005;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a réalisé les mesures prévues dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Carignan autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du PIQM relativement au projet de remplacement de conduites sur l'île Goyer;

QUE la Ville de Carignan s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation de travaux;

QUE monsieur Alain Cousson, directeur général soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatif au projet de remplacement de conduites sur l'île Goyer numéro de dossier 525005.

5.11 Nomination d'un représentant – Assemblée générale annuelle du transport adapté Handi-bus

12-06-258

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un représentant de la municipalité qui pourra être présent lors de la prochaine assemblée générale annuelle d'Handi-Bus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE nommer comme représentant de Carignan monsieur Patrick Marquès, conseiller.

5.12 Autorisation – Approche de coopération en réseau pour l'information géographique (ACRIgéo)

12-06-259

CONSIDÉRANT que le MAMROT a réalisé la base de données des rôles d'évaluation foncière géoréférencés à partir des données du rôle d'évaluation foncière de la Ville transmises au Ministère en vertu de la « *Loi sur la fiscalité municipale* »;

CONSIDÉRANT que le MAMROT favorise, par SIGAT, l'échange et le partage d'information géographique entre les partenaires, soit : les organismes municipaux et régionaux, les ministères et organismes gouvernementaux, les organismes à but non lucratif et les entreprises d'utilités publiques;

CONSIDÉRANT que le MAMROT rend accessible, par entente, à ses partenaires la base de données des rôles d'évaluation foncières géoréférencés;

CONSIDÉRANT que la Ville est titulaire des droits d'auteur du rôle d'évaluation foncière de son territoire et de l'information géographique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan accorde au Ministère des affaires municipales, de Régions et de l'Occupation du territoire une licence non exclusive non transférable et irrévocable lui permettant de reproduire, adapter, publier et communiquer au public par quelque moyen que ce soit les rôles d'évaluation foncière et, le cas échéant, tout autre information géographique pour toutes fins jugées utiles par le ministre dans le cadre de sa mission;

QUE cette licence est accordée sans limites territoriales et sans limites de temps, toutefois, si les responsabilités du ministre dans la mise en œuvre de SIGAT sont confiées à un autre ministère ou organisme public, la licence pourra leur être transférée;

QUE le ministre peut également octroyer des sous-licences à toute personne si cela est nécessaire à la réalisation d'un projet qu'elle juge utile;

QUE le greffier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tout acte inhérent à la présente.

5.13 Embauche – Directeur des services techniques

12-06-260

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Alain Cousson, directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE procéder à l'embauche de monsieur Daniel Turcotte au titre de directeur des Services techniques de la Ville de Carignan, à compter du 22 mai 2012, le tout conformément aux termes et conditions à intervenir entre les parties;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat à intervenir;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31000-141.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois de mai 2012

12-06-261

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de mai pour un montant de 11 490,52 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de mai, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 872 156,02 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt – Rapport financier consolidé 2011

6.3 Renonciation – Financement non utilisé au fonds de roulement au 3 mai 2012

12-06-262

CONSIDÉRANT les résolutions nos 11-01-15, 12-01-15 et 12-04-154 décrétant des dépenses d'immobilisation financées par le fonds de roulement pour différents projets tel que :

- 11-06 Achat module Service de l'urbanisme
- 11-07 Bonifier application gestion du territoire et Géomatique (JMAP)
- 12-07 Acquisition de serveur
- 12-08 Rotation annuelle matériel informatique 2012
- 12-13 Copieur Travaux publics

CONSIDÉRANT que ces dépenses une fois effectuées, s'avèrent inférieures au montant du financement approuvé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds de roulement les montants non dépensés totalisant une somme de 8 243,55 \$;

D'AMENDER les résolutions nos 11-01-05, 12-01-15 et 12-04-154 de façon à ce que les montants faisant l'objet de la renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés, du fonds d'administration au fonds de roulement.

6.4 Autorisation – Emprunt temporaire – Règlement no 439-1-E

12-06-263

CONSIDÉRANT l'approbation du règlement d'emprunt no 439-1-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout domestique et de prolongement de rue pour le secteur de la Carrière et décrétant des travaux de 2 000 000 \$ et un emprunt à long terme au montant de 1 580 196 \$ par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation de territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT qu'il est requis de permettre au trésorier de signer un emprunt temporaire d'un maximum de 1 422 176 \$ qui permettra de payer les factures et les fournisseurs jusqu'à l'émission de la dette permanente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la mairesse et le trésorier à signer pour et au nom de la Ville un emprunt temporaire dans le cadre du règlement d'emprunt no 439-1-E.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 Octroi de contrat – Projet d'aménagement du parc Forget, phase I (APP-12-024-PA)

12-06-264

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour des travaux d'aménagement du parc Forget (phase I);

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour les travaux d'aménagement du parc Forget – Phase I à la firme Bau-Québec ltée au montant de 222 707,72 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'une appropriation du fonds « Parcs et terrains de jeux » et du surplus libre.

7.2 Acceptation définitive – Ponceau chemin Salaberry

12-06-265

CONSIDÉRANT la résolution no 10-03-308 octroyant le contrat pour la réfection du ponceau du chemin Salaberry (cours d'eau des Trente) à l'entreprise Constructions M. Morin inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme BMI Expert-conseils inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement de 11 294,62 \$ à la compagnie Les Construction M. Morin inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-13600-088.

7.3 Octroi de contrat – Fourniture et pose de béton bitumineux saison 2012 (APP-12-026-TP)

12-06-266

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture et pose de béton bitumineux pour travaux de resurfaçage;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de fourniture et pose de béton bitumineux pour travaux de resurfaçage à l'entreprise Pavage Daudi ltée au montant de 77 999,04 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-32000-531, 02-32000-625, 02-32200-531, 02-41300-529, 02-41310-529 et 02-41500-521.

7.4 Embauche étudiant – Service des travaux publics – Saison estivale 2012

12-06-267

CONSIDÉRANT que madame Frédérique Pelletier a renoncé à son embauche;

CONSIDÉRANT les recommandations du contremaître parcs et travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur William Émile à titre d'étudiant pour la saison estivale 2012;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31000-181.

8. URBANISME

12-06-268

8.1 Dérogation mineure 12-DM-06 – 167, rue Olivier-Morel

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputé conforme une allée d'accès en forme de « U » dont l'une des allées aurait une largeur de 6,4 mètres à la limite de propriété, alors que la norme en vigueur exige une largeur maximale de 3,75 mètres à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputé conforme une allée d'accès en forme de « U » dont l'une des allées aurait une largeur de 6,4 mètres pour la propriété sise au 167, rue Olivier-Morel.

12-06-269

8.2 Dérogation mineure 12-DM-10 – 2225, rue Gertrude

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputé conforme l'implantation d'un bâtiment principal à 1,65 mètres de la ligne latérale de propriété alors que la marge de recul latérale est fixée à 2 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

DE refuser la dérogation mineure pour la propriété sise au 2225, rue Gertrude, soit le lot no 2 597 988.

12-06-270

8.3 Dérogation mineure 12-DM-11 – 2159, rue Bachand

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputé conforme l'implantation d'une nouvelle galerie en marge avant dont l'empiètement serait de 2,9 mètres alors que la norme en vigueur permet un empiètement maximal de 2 mètres et d'une toiture de 2,9 mètres alors que la norme permet un empiètement maximal de 0,60 mètre dans la marge de recul avant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputé conforme l'empiètement de 2,9 mètres en marge avant pour l'implantation d'une nouvelle galerie;

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputé conforme l'empiètement d'une toiture de 2,9 mètres dans la marge de recul avant, pour la propriété sise au 2159, rue Bachand, lot no 2 599 979.

12-06-271

8.4 Embauche – Remplacement de congé de maternité

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement de madame Christine Ménard pendant son congé de maternité;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Ilka Grosskopf à titre de chef de service permis et inspection pour une période de un (1) an en remplacement d'un congé de maternité et ce, à compter du 13 août 2012, le tout conformément aux termes et conditions prévues par entente à intervenir;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville ladite entente à intervenir;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-181.

12-06-272

8.5 Embauche – Inspecteur niveau I

CONSIDÉRANT le poste d'inspecteur niveau I laissé vacant suite à l'arrêt de travail de monsieur Jean-Noël Roy;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Stéphanie Cloutier à titre d'inspectrice municipale niveau I au service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

QUE cette embauche soit effective au 11 juin 2012;

QUE la rémunération soit celle prévue à la classe 4, échelon 5 de la convention collective en vigueur;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-151.

8.6 Permis de construction soumis aux dispositions du règlement sur les PIIA – Lots nos 4 947 415, 4 947 417, 4 947 433 à 4 947 436 et 4 947 447 à 4 947 455

12-06-273

CONSIDÉRANT les plans de construction soumis pour les lots nos 4 947 415, 4 947 417, 4 947 433 à 4 947 436 et 4 947 447 à 4 947 455 par les Habitations Poudrette inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les plans de construction modèles « La Citiz, La Topaze, La Contemporaine, La Nouveliste, Le Pinot noir et La Chaz », déposés en mars 2012 par les Habitations Poudrette inc. pour les lots nos 4 947 415, 4 947 417, 4 947 433 à 4 947 436 et 4 947 447 à 4 947 455;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager à venir sur lesdits lots prévus à l'article 3 du projet de règlement no 244-1.

8.7 Demande de permis soumis à un PIIA – 12-PIIA-06 – Lots nos 4 947 002, 4 947 004, 4 947 006, 4 947 007, 4 947 009, 4 947 010, 4 946 969 à 4 946 972 et 4 946 975 à 4 946 978

12-06-274

CONSIDÉRANT les plans de construction soumis pour les lots nos 4 947 002, 4 947 004, 4 947 006, 4 947 007, 4 947 009, 4 947 010, 4 946 969 à 4 946 972 et 4 946 975 à 4 946 978 par les Habitations Vac du Havre Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les plans de construction modèles « Le Luxor, Le Sky, Le Via, L'Éos et L'Éos II », déposés le 9 mars 2012 par les Habitations Vac du Havre inc. pour les lots nos 4 947 002, 4 947 004, 4 947 006, 4 947 007, 4 947 009, 4 947 010, 4 946 969 à 4 946 972 et 4 946 975 à 4 946 978;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager à venir sur lesdits lots prévus à l'article 3 du projet de règlement no 244-1.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Demande de participation – Programme-souvenir 2012 de la Société d'Agriculture du Chambly Régional

12-06-275

CONSIDÉRANT la demande de participation au programme-souvenir 2012 de la Société d'Agriculture de Chambly Régional dans le cadre de l'Exposition Agricole de Saint-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER un montant de 75 \$ en guise d'inscription de la Ville de Carignan au programme-souvenir 2012 de la Société d'Agriculture de Chambly Régional dans le cadre de l'Exposition Agricole de Saint-Hyacinthe qui se tiendra du 26 juillet au 5 août 2012;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.2 Demande d'aide financière – FAUNA

12-06-276

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation FAUNA;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Fondation FAUNA une aide financière de 500 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.3 Demande d'aide financière – 3^e édition – Tournoi de golf de L'Entraide Plus

12-06-277

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Entraide Plus dans le cadre de la 3^e édition de son tournoi de golf;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme l'Entraide Plus une aide financière de 100 \$ pour une affiche publicitaire lors de la 3^e édition du tournoi de golf;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Invitation – Colloque sur les voies cyclables en Montérégie

12-06-278

CONSIDÉRANT l'invitation de l'organisme Réseau Vert au colloque sur les voies cyclables en Montérégie qui se tiendra le 12 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE la conseillère Elena Sanchez au colloque sur les voies cyclables en Montérégie au coût de 45 \$;

DE rembourser tous les frais afférents à cet événement;

QUE le remboursement soit effectué en conformité au règlement no 372 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Adoption – Règlement no 310-16

Règlement modifiant le règlement no 310 et ses amendements établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

12-06-279

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 310-16 modifiant le règlement no 310 et ses amendements établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 310-16 modifiant le règlement no 310 et ses amendements établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan.

13.2 Avis de motion – Règlement no 244-3

Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs des nouveaux quartiers suivants connus sous les appellations : Quartier Branché et le Boisé de Carignan. Ces quartiers sont situés immédiatement à l'Est de la rue Lareau. Des objectifs et critères seront aussi ajoutés pour le centre de l'île Goyer

12-06-280

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisailon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 244-3 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs des nouveaux quartiers suivants connus sous les appellations : Quartier Branché et le Boisé de Carignan. Ces quartiers sont situés immédiatement à l'Est de la rue Lareau. Des objectifs et critères seront aussi ajoutés pour le centre de l'île Goyer.

13.3 Adoption – Projet de règlement no 244-3

Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs des nouveaux quartiers suivants connus sous les appellations : Quartier Branché et le Boisé de Carignan. Ces quartiers sont situés immédiatement à l'Est de la rue Lareau. Des objectifs et critères seront aussi ajoutés pour le centre de l'île Goyer

12-06-281

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement no 244-3 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs des nouveaux quartiers suivants connus sous les appellations : Quartier Branché et le Boisé de Carignan. Ces quartiers sont situés immédiatement à l'Est de la rue Lareau. Des objectifs et critères seront aussi ajoutés pour le centre de l'île Goyer, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 244-3 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs des nouveaux quartiers suivants connus sous les appellations : Quartier Branché et le Boisé de Carignan. Ces quartiers sont situés immédiatement à l'Est de la rue Lareau. Des objectifs et critères seront aussi ajoutés pour le centre de l'île Goyer.

13.4 Dépôt – Certificats de la tenue de registres – Règlements nos 241-7, 243-87 et 243-89

13.5 Adoption – Second projet de règlement no 241-8

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des dimensions et des superficies de terrain en harmonie avec un projet domiciliaire à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement dans le secteur se situant entre le boulevard Désourdy et la limite ouest de la carrière

12-06-282

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du second projet de règlement no 241-8 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des dimensions et des superficies de terrain en harmonie avec un projet domiciliaire à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement dans le secteur se situant entre le boulevard Désourdy et la limite ouest de la carrière, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 241-8 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des dimensions et des superficies de terrain en harmonie avec un projet domiciliaire à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement dans le secteur se situant entre le boulevard Désourdy et la limite ouest de la carrière.

13.6 Adoption – Règlement no 243-90

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de corriger le texte d'une disposition concernant les matériaux de revêtement extérieur d'un bâtiment principal. Cette norme particulière est applicable à la zone H132 située à l'est de la rue Lareau

12-06-283

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 243-90 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de corriger le texte d'une disposition concernant les matériaux de revêtement extérieur d'un bâtiment principal. Cette norme particulière est applicable à la zone H132

située à l'est de la rue Lareau, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 243-90 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de corriger le texte d'une disposition concernant les matériaux de revêtement extérieur d'un bâtiment principal. Cette norme particulière est applicable à la zone H132 située à l'est de la rue Lareau.

13.7 Adoption – Second projet de règlement no 243-92

Règlement modifiant le règlement no 243 tel qu'amendé afin d'y adapter la réglementation de zonage au plan projet d'ensemble présenté par le promoteur du secteur du Quartier Branché relativement au terrain actuellement compris à l'intérieur de la zone A40

12-06-284

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du second projet règlement no 243-92 modifiant le règlement no 243 tel qu'amendé afin d'y adapter la réglementation de zonage au plan projet d'ensemble présenté par le promoteur du secteur du Quartier Branché relativement au terrain actuellement compris à l'intérieur de la zone A40, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet règlement no 243-92 modifiant le règlement no 243 tel qu'amendé afin d'y adapter la réglementation de zonage au plan projet d'ensemble présenté par le promoteur du secteur du Quartier Branché relativement au terrain actuellement compris à l'intérieur de la zone A40.

13.8 Avis de motion – Règlement no 243-93

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet commercial de type station-service avec commerce de restauration et dépanneur dans la zone C38

12-06-285

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 243-93 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet commercial de type station-service avec commerce de restauration et dépanneur dans la zone C38.

13.9 Adoption – Projet de règlement no 243-93

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet commercial de type station-service avec commerce de restauration et dépanneur dans la zone C38

12-06-286

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet règlement no 243-93 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet commercial de type station-service avec commerce de restauration et dépanneur dans la zone C38, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet règlement no 243-93 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet commercial de type station-service avec commerce de restauration et dépanneur dans la zone C38.

13.10 Avis de motion – Règlement no 241-9

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des subdivisions cadastrales en lien avec un projet commercial dans la zone C38

12-06-287

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisailon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 241-9 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des subdivisions cadastrales en lien avec un projet commercial dans la zone C38.

13.11 Adoption – Projet de règlement no 241-9

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des subdivisions cadastrales en lien avec un projet commercial dans la zone C38

12-06-288

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement no 241-9 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des subdivisions cadastrales en lien avec un projet commercial dans la zone C38, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 241-9 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des subdivisions cadastrales en lien avec un projet commercial dans la zone C38.

13.12 Avis de motion – Règlement no 435-1-A
Règlement modifiant le règlement no 435-A concernant la garde des chiens et autres animaux

12-06-289

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 435-1-A modifiant le règlement no 435-A concernant la garde des chiens et autres animaux.

13.13 Avis de motion – Règlement no 253-3
Règlement modifiant le règlement numéro 253 concernant la paix et le bon ordre dans les limites de la ville de Carignan

Ce point est retiré.

13.14 Avis de motion – Règlement no 241-10
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des dimensions et des superficies de terrain en harmonie avec un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situés plus au nord

12-06-290

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 241-10 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des dimensions et des superficies de terrain en harmonie avec un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situés plus au nord.

13.15 Adoption – Projet de règlement no 241-10
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des dimensions et des superficies de terrain en harmonie avec un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situés plus au nord

12-06-291

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement no 241-10 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des dimensions et des superficies de terrain en harmonie avec un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situés plus au nord, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 241-10 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des dimensions et des superficies de terrain en harmonie avec un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situés plus au nord.

13.16 Avis de motion – Règlement no 243-94

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situé plus au nord

12-06-292

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 243-94 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situé plus au nord.

13.17 Adoption – Projet de règlement no 243-94

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situé plus au nord

12-06-293

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement no 243-94 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situé plus au nord, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 243-94 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situé plus au nord.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

12-06-294

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 08.

Rémi Raymond
Greffier

Louise Lavigne
Mairesse